



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 avril 2017

Diminution du prix pour un court séjour en EMS

IVS.- Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a décidé de faciliter l'accès aux lits de court séjour en établissement médico-social (EMS). Cette prestation permet à une personne âgée de séjourner quelques semaines dans un EMS, par exemple après une hospitalisation ou pour soulager ses proches. La personne âgée peut ainsi retrouver l'autonomie nécessaire à la poursuite de la vie à domicile. Le coût du court séjour a été réduit à 50 francs par jour. Le département met ainsi en œuvre une des recommandations de la planification des soins de longue durée 2016-2020 arrêtée par le Conseil d'Etat.

Selon les résultats d'une enquête menée au printemps 2016 par le Service de la santé publique, l'occupation des lits de court séjour en EMS n'est pas optimale. Le prix de pension est souvent jugé trop élevé par rapport à ce qu'un patient doit payer lors d'un séjour à l'hôpital (environ 42 francs par jour). Le système de financement actuel incite à recourir à l'hospitalisation, alors qu'un séjour temporaire en EMS serait plus adapté, tant au niveau de la prise en charge (infrastructure et personnel adaptés, lieu de vie, animation, moins de risque d'infection, etc.) que de l'économicité.

Pour améliorer cette situation, le DSSC a adopté une nouvelle directive réduisant le prix de pension des courts séjours en EMS grâce à un subventionnement par les pouvoirs publics. Ainsi, les personnes hébergées en court séjour ne paient plus que 50 francs par jour, pour autant qu'un retour à domicile soit prévu. Jusqu'ici, le prix de pension oscillait entre 108 et 167 francs selon l'EMS. De plus, aucune participation aux coûts des soins n'est demandée pendant l'entier du séjour. La nouvelle directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Afin de mieux faire connaître cette prestation et d'améliorer le système de prise en charge, un flyer sera distribué aux différents prestataires de soins (médecins, hôpitaux, EMS, CMS, etc.) qui sont invités à les mettre à disposition de leurs patients et de leur entourage.

La liste des lits de court séjour et leur disponibilité seront mises à jour régulièrement sur le site Internet de l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS) : www.avalems.ch, tél. 027 323 03 33. Le Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS) est également à la disposition de la population pour l'orienter vers la prise en charge la mieux adaptée (www.secross-someko.ch, tél. 027 603 67 44).

Note aux rédactions

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Georges-Albert Héritier, président de l'AVALEMS, 079 204 19 36

Dr Monique Lehky-Hagen, présidente de la Société médicale du Valais, 076 417 67 19

